



Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-95

Ottawa, le 7 octobre 2005

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **14 novembre 2005**.*

Article	Requérante et endroit
1.	The Sports Network Inc. L'ensemble du Canada
2.	Sound of Faith Broadcasting (CJFH-FM) Woodstock (Ontario)

1. **L'ensemble du Canada**
No de demande 2005-0332-7

Demande présentée par **The Sports Network Inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 appelée ESPN Classic Canada (ESPN Classic).

La titulaire propose de modifier la nature du service en supprimant les deux parties ci-après de sa condition de licence régissant la nature du service :

- Le service doit offrir la rétrospective des événements sportifs qui se sont déroulés au moins 18 mois avant la journée au cours de laquelle ils sont diffusés par le service.
- La titulaire ne doit pas diffuser d'événements en direct.

et en les remplaçant par ce qui suit :

- La titulaire peut diffuser des événements sportifs en direct dans la mesure où cette programmation ne représente pas plus de 15 % de sa grille horaire trimestrielle.

La requérante soutient que la modification qu'elle propose lui permettra d'améliorer la viabilité financière du service.

Adresse de la titulaire :

Canada

The Sports Network Inc.
 9 Channel Nine Court
 Scarborough (Ontario)
 M1S 4B5
 Télécopieur : (416) 332-4580
 Courriel : dspodek@ctv.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Woodstock (Ontario)**
No de demande 2005-0502-6

Demande présentée par **Sound of Faith Broadcasting** relativement à la licence de programmation de radio CJFH-FM Woodstock.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée de 50 watts à 250 watts, tout en augmentant la hauteur de l'antenne et en déplaçant l'émetteur.

Les changements techniques susmentionnés influenceront considérablement sur le périmètre de rayonnement autorisé de la station.

Le Conseil fait remarquer que si la puissance est augmentée, le statut de CJFH-FM passera de service non protégé de faible puissance à station FM régulière de classe A1.

La titulaire désire améliorer la qualité du signal de l'émetteur.

Adresse de la titulaire :

659, rue King Est
 Bureau 207
 Case postale 1433, Station C
 Kitchener (Ontario)
 N2G 4H6
 Télécopieur : (519) 539-7445
 Courriel : info@faithfm.org

Examen de la demande :

510, avenue Engersoll
Woodstock (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

14 novembre 2005

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur

demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention ***Fin du document*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Important

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec) K1A 0N2

Tél. : (819) 997-2429 – ATS: 994-0423

Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitain

99, chemin Wyse, bureau 1410

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
 Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997
 Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest
 Bureau 504
 Montréal (Québec) H2Z 1G2
 Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
 Toronto (Ontario) M4T 1M2
 Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington
 275, avenue Portage, bureau 1810
 Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
 Tél. : (204) 983-6306 – ATS: 983-8274
 Télécopieur : (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional
 2125, 11^e Avenue, pièce 103
 Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
 Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
 Edmonton (Alberta) T5J 3N4
 Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby
 Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
 Tél. : (604) 666-2111 – ATS: 666-0778
 Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>